



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
AVEYRON

**Pôle Territoires, Politiques
publiques & Formation**
*Service Aménagement,
Animation locale & Collectivités
Urbanisme & Environnement*

Siège social
Carrefour de l'Agriculture
12026 Rodez cedex 9
Tél : 05 65 73 79 00
Fax : 05 65 73 78 00

Antennes régionales

Nord Aveyron (CDANA)
Espalion

Rodez Nord (CDARN)
Onet le Château

Ségala (CDAS)
Baraqueville

Sud Aveyron (CDASA)
Vabres l'Abbaye

Villefranchois (CDAV)
Villefranche de Rouergue

Vallée de l'Aveyron
- Lévézou (CDAVAL)
Laissac

Pôle de formation
Élevage et machinisme
Villefranche de Rouergue

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 181 200 023 00016
APE : 9411Z
www.aveyron.chambagri.fr

**Direction Départementale des Territoires
Agence Centre - Pôle ADS (Urbanisme)**

ZAC de Bourran - 9 rue de Bruxelles
BP 3333
12033 RODEZ cedex 9

à l'attention de Stéphane BLANC

Rodez, le 23 janvier 2023

N/Réf :
JM.CL.AC.LB

Monsieur,

Vous nous avez transmis pour avis, la demande de PC (N°012 254 22 A 1028) déposée par SASU NMP PV AERORDZ représenté par M. DUPRAT Pascal au lieu -dit « Lacau » sur la commune de Salles La Source.

Les élus du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'aéroport de Rodez Aveyron ont décidé par délibération du Comité Syndical en date du 19 décembre 2019, de valoriser une partie du patrimoine foncier disponible et d'y permettre le développement d'une production d'énergie renouvelable.

Le projet consiste en la création d'une **centrale photovoltaïque au sol avec une superficie de panneaux de 23 181 m² (Parc clôturé 6,6 hectares)**.

Cette centrale s'implante en zone UX, au droit d'un délaissé de l'aéroport en bordure de la piste d'atterrissage dans un contexte déjà anthropisé. D'après les éléments fournis dans le dossier, aucune activité n'a été recensée sur le site, excepté des remaniements de terres lors de la construction des pistes de l'aéroport entre 1965 et 1970.

Au vu de ces éléments, le projet ne nous paraît pas incompatible avec la doctrine départementale, même si nous considérons que la couverture des toitures et des parkings de l'aéroport aurait été préférable.

En conséquence nous donnons un avis favorable.

En vous souhaitant bonne réception,
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Président,

Jacques MOLIÈRES